

Soumission de la nouvelle substance psychoactive N-phényl-N-[1-(2-phényléthyl)pipéridine-4-yl] furan-2-carboxamide (furanylfentanyl) à des mesures de contrôle

2017/0152(NLE) - 16/10/2017 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Michal BONI (PPE, PL) sur le projet de décision d'exécution du Conseil soumettant le N-phényl-N-[1-(2-phényléthyl)pipéridine-4-yl]furan-2-carboxamide (furanylfentanyl) à des mesures de contrôle.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement **approuve le projet du Conseil**.

Les preuves et informations disponibles concernant le risque sanitaire et social que présente cette substance, ainsi que ses similitudes avec le fentanyl, constituent des motifs suffisants pour soumettre le furanylfentanyl à des mesures de contrôle dans toute l'Union.